

# appel de la partie civile apres acquittement

### Par pika, le 18/11/2009 à 12:49

Bonjour,

J'ai était licencié par faute grave on m'accuse de : « de vol avec fraude et abus de confiance », mon patron a porté plainte on est passé devant le juge et j'ai étais acquitté, pas des preuves suffisante et contradiction

La mon parton a fait appel,

j'aimerai savoir comment sa se passe au niveau de l'appel?

est ce que je vais etre jugé encore un fois?

est ce qu'on peux me collé une peine si la partie civile donne d'autre preuve ? je suis innocent et j'ai rien volé

Merci de me répondre

### Par Julie THOMAS, le 20/11/2009 à 11:40

Bonjour,

Vous devez savoir que toute l'affaire sera re-jugée devant la Cour d'Appel. Il est donc possible que votre employeur produise de nouvelles pièces, à l'appui de ses demandes.

Si vous êtes innocent, vous devez donc le prouver une nouvelle fois, même si vous aviez gagné en première instance.

Je vous conseille de vous faire défendre par un avocat.

D'autre part, vous avez la possibilité de saisir le Conseil de Prud'hommes pour contester votre licenciement et demander des dommages et intérêts, si cela n'a pas encore était fait.

Pouvez-vous me préciser de quand date votre licenciement ?

Cordialement,

Julie THOMAS (jthomas.avocat@gmail.com)

# Par JURISNOTAIRE, le 20/11/2009 à 15:25

... faire défendre par un avocat, **et constituer avoué...** (monopole de la représentation devant la Cour).

# Par Julie THOMAS, le 20/11/2009 à 18:57

Il ne faut pas constituer Avoué en matière correctionnelle... car la représentation n'est pas obligatoire.

Julie THOMAS

# Par JURISNOTAIRE, le 20/11/2009 à 19:00

Mille excuses.

Je suis sorti trop loin de mon "pré aux clercs".

Votre bien marri.